

L'assureur conseil

HISCOX DIRECT
TSA 49007
60477 COMPIEGNE CEDEX
Tél: 0800 60 20 16

Le preneur d'assurance

HIGH SKILL
Monsieur MOHAMED ELLOUZE
66 AV DES CHAMPS ELYSEES
75008 Paris
Référence client: 48JF3U

Mandat de prélèvement SEPA

Référence unique du mandat: HSXIN320011482
Identifiant Créancier SEPA: FR57ZZZ453429

La prime d'assurance

Pour la période du 18 octobre 2022 au 17 octobre 2023.

Prime nette	425,73 €
Frais et taxes	36,89 €
Prime TTC	462,61 €

Echéancier de paiement pour la période

Vous avez choisi un paiement Mensuelle de votre prime d'assurance et trouverez ci-dessous votre échéancier de paiement.

Date	Prime TTC
18/10/2022	38,56 €
18/11/2022	38,55 €
18/12/2022	38,55 €
18/01/2023	38,55 €
18/02/2023	38,55 €
18/03/2023	38,55 €
18/04/2023	38,55 €
18/05/2023	38,55 €
18/06/2023	38,55 €
18/07/2023	38,55 €
18/08/2023	38,55 €
18/09/2023	38,55 €

Adresse postale : HISCOX DIRECT - TSA 49007
60477 COMPIEGNE CEDEX - Tél : 0800 60 20 16

Hiscox SA - Siège social : 35F , Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg
Numéro d'enregistrement au Luxembourg : B217018 - Capital social : 48 730 000 Euros
R.C.S. Paris 833 546 989 - N° TVA intracommunautaire : FR88833546989

18/10/2022
HSXIN320011482
Page 1 de 2

Fonctionnement des prélèvements automatiques réalisés par Hiscox :

En fonction du mode de fractionnement que vous avez choisi et en l'absence de changement tarifiant sur votre contrat pendant la période d'assurance en cours, nous prélevons la totalité de votre prime en une fois (fractionnement annuel), en deux fois (fractionnement semestriel), en quatre fois (fractionnement trimestriel) ou en douze fois (fractionnement mensuel).

Les prélèvements automatiques d'Hiscox se produisent en règle générale le 6, le 16 ou le 26 du mois, en fonction de la date d'échéance de la prime due et assez rapidement après cette date. A noter que le premier prélèvement de la première année d'assurance fait figure d'exception. Celui-ci interviendra à minima 21 jours après la date d'échéance de la première prime due.

Les montants indiqués ci-dessus sont la plupart du temps prélevés dans leur totalité. Il arrive qu'ils soient divisés en deux montants distincts, notamment si vous avez souscrit les packages « Responsabilité Civile Professionnelle » et « Pro by Hiscox » ou bien si vous avez souscrit l'option « Tous Dommages Matériels et Immatériels » présente dans l'offre « Responsabilité Civile Professionnelle ». Dans ce cas, la somme des deux prélèvements réalisés sur votre compte correspondra au montant indiqué ci-dessus en fonction du fractionnement choisi.

Enfin, cet appel de prime correspond à tous les prélèvements prévus pour une année donnée (hors modification du contrat affectant le montant de la prime). Nos contrats étant pour la plupart reconduits tacitement, vous recevrez chaque année une nouvelle version de l'appel de prime pour l'année à venir sauf si le contrat venait à être résilié. Cet appel de prime faisant office de facture pour votre contrat, veuillez à le garder précieusement et à l'utiliser pour toutes vos demandes comptables et fiscales.